

Cadre d'emplois des INFIRMIERS TERRITORIAUX *(en voie d'extinction)*

Références

- Décret n°92-861 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Infirmiers territoriaux
- Décret n°2012-1422 du 18 décembre 2012 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux Infirmiers territoriaux

Grades

- Infirmier de classe normale
- Infirmier de classe supérieure

Nomination

Le recrutement des infirmiers territoriaux ne sera possible que par la voie de la mutation, du détachement ou de l'intégration directe.
Ce cadre d'emploi est en voie d'extinction.

Formations obligatoires dès la nomination

**Formation de professionnalisation au 1^{er} emploi
(=adaptation au nouvel emploi)**

Liste d'aptitude après concours ou nomination après détachement
entre 5 jours (durée plancher)
et 10 jours (durée plafond),
dans les 2 années suivant la nomination

Fonctions

Les membres du cadre d'emplois exercent leurs fonctions dans les collectivités et établissements publics visés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Déroulement de carrière

Infirmier de classe normale



Avancement de grade

Justifier d'au moins 10 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps d'infirmiers ou dans un corps militaire d'infirmiers et justifier d'au moins 2 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon d'infirmier de classe normale.



Infirmier de classe supérieure

Rémunération et durée de carrière

▢ Infirmier de classe normale

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8
Indices bruts	418	438	460	489	517	563	614	664
Indices majorés	377	391	408	427	449	482	520	559
Durées (1)	2 a.	3 a.	3 a.	4 a.	4 a.	4 a.	4 a.	4 a.

(1) a. = an(s)

▢ Infirmier de classe supérieure

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Indices bruts	532	553	587	621	652	674	693	705	725	751
Indices majorés	460	474	500	526	549	566	580	590	605	625
Durées (1)	1 a.	2 a.	2 a.	2 a. 6 m.	2 a. 6 m.	2 a. 6 m.	2 a. 6 m.	3 a.	3 a.	

(1) a. = an(s) ; m. = mois

Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I.)

- Décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale

Régime indemnitaire

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)
- Complément Indemnitaire Annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (C.I.A.)